

Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires : 2003-2004

Note à la communauté scientifique

Pour la deuxième année consécutive, le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, en concertation avec le ministère de l'Éducation du Québec, invite la communauté scientifique à présenter un projet ou à faire une demande de bourse dans le cadre de ce programme.

Les personnes intéressées par cette thématique trouveront, dans le document qui suit, le contexte du programme, les priorités de recherche retenues pour l'année 2003-2004, ainsi que les règles régissant le processus d'attribution des subventions et des bourses. Compte tenu du besoin crucial de connaissances sur les priorités établies, les propositions qui seront soumises devront en tenir compte de manière explicite. La lettre d'intention est obligatoire pour toutes les propositions de ce concours, qu'il s'agisse d'une demande de subvention ou d'une demande de bourse.

Les chercheuses et chercheurs ayant obtenu une subvention à titre de chercheuses ou chercheurs principaux au concours de 2002-2003 pour ce programme ne peuvent faire une demande à ce titre pour le concours 2003-2004. Ils sont toutefois admissibles à titre de cochercheuses ou cochercheurs.

La date limite pour les lettres d'intention est fixée au **mercredi 16 avril 2003, à 14 heures.**

La date limite pour les devis de recherche ou les demandes complètes de bourses est fixée au **mercredi 24 septembre, à 14 heures.**

PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES : 2003-2004

**Ministère de l'Éducation du Québec
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture**

Concours 2003-2004

Contexte du programme	p. 2
Objectifs du programme	p. 2
Priorités pour 2003-2004	p. 3
Renseignements généraux	p. 5
Dates du concours et période de subvention	p. 6
Description et nature de l'aide financière	p. 6
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 7
Devis de recherche et demandes de bourses : contenu et critères d'évaluation	
Devis pour l'appui à des projets novateurs	p. 10
Demande de bourse pour l'appui à la relève	p. 11
Devis pour l'appui à la synthèse de connaissances	p. 13
Procédure d'évaluation et annonce des résultats	p. 14
Coordonnées du Fonds et information	p. 15

CONTEXTE DU PROGRAMME

Constatant que trop de jeunes sortent du système scolaire sans avoir terminé leur programme d'études, les participants au Sommet du Québec et de la jeunesse de 2000 se sont entendus sur la nécessité d'un réinvestissement important en éducation. Pour concrétiser cet engagement, le gouvernement a notamment décidé de mettre en place un programme, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, ayant pour objet de soutenir et de faire progresser la recherche sur les facteurs favorisant la réussite et la persévérance scolaires et d'encourager la diffusion des résultats qui en découlent auprès des intervenants du milieu. Cette action reflète la grande orientation du plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation, *Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiants, en favorisant un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme*.

De plus, la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires s'inscrit dans la nouvelle *Politique québécoise de la science et de l'innovation*¹ comme une priorité nationale. Cette politique vise à favoriser le mieux-être de la population québécoise en misant sur la qualité de la formation des citoyens, sur l'avancement et le partage des connaissances et sur la compétence des chercheuses et chercheurs. La réussite scolaire et l'innovation pédagogique y sont considérées comme des secteurs de recherche à fort potentiel en sciences sociales et humaines. La recherche réalisée dans le cadre du présent programme doit donc prendre en considération, outre les dimensions pédagogique, didactique et organisationnelle de la thématique, ses dimensions sociale, politique, économique et psychologique.

C'est dans cette perspective que, pour une deuxième année consécutive, le ministère de l'Éducation s'associe au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture pour lancer cet appel d'offres autour du *Programme thématique de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires*.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme conjoint MEQ-FQRSC vise le développement, la réalisation et la diffusion de recherches pertinentes sur la persévérance et la réussite de l'élève² à tous les ordres d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire) ainsi que sur les facteurs individuels, sociaux, culturels, organisationnels et systémiques qui les influencent. Son objectif est également d'assurer la disponibilité des données sur le sujet et de privilégier un élargissement des perspectives de recherche en incitant les chercheuses et chercheurs de l'éducation et de plusieurs autres disciplines, notamment ceux et celles des domaines social, politique, économique et psychologique, à participer à la recherche.

¹ Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, *Politique québécoise de la science et de l'innovation : Savoir changer le monde*, Québec, 2001.

² Dans le présent document, le mot élève désigne l'ensemble des populations scolaires, de la maternelle à l'université.

Dans le cadre de ce programme thématique, les projets de recherche réalisés en partenariat avec le milieu de l'intervention seront privilégiés (réseau de l'éducation, réseau de la santé et des services sociaux, organismes communautaires, etc.). Ils devront être basés sur des partenariats existants ou en susciter de nouveaux. Ils devront aussi comporter des mesures concrètes facilitant la diffusion des résultats de la recherche ainsi que leur appropriation par les décideurs, le personnel scolaire ou d'autres intervenants. De plus, ces résultats devront permettre d'appuyer des interventions favorisant la poursuite du cheminement scolaire des élèves et leur réussite. Une analyse différenciée selon le sexe des élèves et, s'il y a lieu, selon la langue d'enseignement, devra être présentée dans la démarche et les résultats de recherche.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Favoriser le développement de connaissances permettant de soutenir adéquatement les élèves dans la poursuite de leur cheminement scolaire et faciliter ainsi leur réussite.
- Favoriser la création d'un partenariat entre le milieu de la recherche, le réseau de l'éducation, les organismes publics et les organismes communautaires.
- Faciliter la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats de recherche auprès du personnel scolaire et des autres intervenants concernés.

Les grandes préoccupations de recherche qui avaient été définies dans le programme 2002-2003 restent importantes pour le Ministère. Elles sont inscrites dans le document du programme de l'année dernière, disponible dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : <http://www.fgrsc.gouv.qc.ca/archives/pdf/actions/reussite.pdf>. Toutefois, c'est sur les priorités identifiées pour l'année 2003-2004 que les propositions de recherche de ce concours devront porter et les chercheuses et chercheurs devront préciser de façon explicite la ou les priorités qui font l'objet de leur proposition.

PRIORITÉS POUR 2003-2004

1. Faire une analyse critique des pratiques, à tous les ordres d'enseignement, qui touchent notamment :
 - a) les différentes stratégies pédagogiques et les formules de suivi des apprentissages utilisées pour favoriser la persévérance et la réussite des élèves;
 - b) les mesures d'aide aux élèves éprouvant des difficultés dans leur parcours scolaire, notamment les élèves à risque et les élèves handicapés;
 - c) les différents modes d'organisation scolaire et de planification des apprentissages et leur impact sur la persévérance et la réussite des élèves;

- d) les pratiques novatrices et les mesures pouvant aider les élèves à s'orienter dans leur cheminement scolaire et leur choix de carrière.
2. Dans une perspective de formation continue, faire une analyse critique :
 - a) des différents modes de reconnaissance des acquis ou du niveau de développement des compétences, de leurs effets sur les apprentissages et la persévérance, et de leurs retombées sur le plan des coûts et du temps de formation à tous les ordres d'enseignement;
 - b) des facteurs pouvant contribuer au succès ou à l'échec des personnes n'ayant pas obtenu un premier diplôme (DES ou DEP) engagées dans un projet de formation aux adultes (perceptions, motivations, valeurs et comportements);
 - c) des stratégies d'enseignement et d'apprentissage du personnel enseignant ainsi que des services d'accompagnement et de suivi mis en place en tant que facteur de persévérance et de réussite des adultes.
 3. Dans la perspective d'une gestion axée sur les résultats et en prenant en considération les modalités de mise en oeuvre des différentes mesures ministérielles (ex. : maternelle à temps plein, fonctionnement par cycle, etc.) ou organisationnelles (ex. : sessions d'intégration, plans de réussite, conseil d'établissement, etc.), évaluer les retombées de ces mesures sur l'organisation des services et sur la persévérance et la réussite des élèves.

L'objet du programme est donc de faire en sorte qu'un accent particulier soit mis sur les priorités identifiées, afin de rendre plus pertinentes les décisions et les interventions à tous les niveaux. Les partenaires qui ont participé à l'élaboration de ce programme de recherche sont particulièrement intéressés et préoccupés par le transfert des résultats de ces recherches. Afin de répondre à cette préoccupation, une attention particulière devra être apportée à cette question dans les propositions de recherche. En plus des formes de diffusion scientifique habituellement prévues, les chercheuses et chercheurs devront indiquer la façon dont ils entendent transmettre les résultats de leurs recherches, notamment aux milieux de l'éducation. La pondération dans les critères de la pertinence des lettres d'intention et de l'évaluation scientifique sera ajustée afin de s'assurer que cet aspect est pris en considération.

ATTENTION

Afin de maximiser leurs chances de succès, les chercheuses et chercheurs devront faire la **DÉMONSTRATION EXPLICITE** :

- que leur proposition de recherche
 - présente **un caractère novateur** par rapport à l'état actuel des connaissances;
 - qu'elle répond à l'une ou l'autre **des priorités de recherche**;
 - qu'elle est de nature **interdisciplinaire**;
- qu'ils ont une préoccupation concrète de **diffusion et de transfert** de leurs résultats de recherche, spécialement auprès des intervenants du monde de l'éducation.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le *Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires 2003-2004* répond aux règles habituelles établies par le Fonds de recherche sur la société et la culture quant à l'admissibilité des chercheurs et des étudiants, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles³, au respect de la propriété intellectuelle, aux rapports à remettre, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les chercheuses et chercheurs sont invités à consulter les *Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec* dans le site Internet du Fonds (www.fqrs.c.gouv.qc.ca).

Ce programme s'adresse aux chercheuses et chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges. Pour l'année 2003-2004, les types d'aide financière disponibles sont les suivants :

- **appui à des projets novateurs** : soutien aux travaux de recherche de nature fondamentale ou appliquée axés sur l'avancement et le transfert des connaissances;
- **appui à la relève** : bourses de doctorat en recherche, bourses de recherche postdoctorale;
- **appui à la synthèse** de connaissances.

Les chercheuses et chercheurs ainsi que les boursières et boursiers qui recevront un financement dans le cadre de ce programme devront participer à des activités de suivi, organisées par le Fonds, pour mettre à profit l'évolution de leurs travaux et les résultats de leurs recherches auprès des partenaires du programme.

Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être en français. Le *curriculum vitae* doit être présenté sur le formulaire électronique prévu à cet effet dans le site Internet du Fonds. Dans certains cas, des pièces particulières (ex. : lettres d'autorisation et d'appui, relevés de notes) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates limites fixées pour le dépôt des demandes.

L'approbation du projet par un comité d'éthique de la recherche est exigée, sauf si les personnes peuvent justifier, dans la description de leur projet, qu'elles n'ont pas à remplir cette exigence. Le versement de la subvention est conditionnel au dépôt d'un certificat d'éthique, s'il est jugé nécessaire.

Le financement demandé ou obtenu d'autres sources pour le même projet doit être mentionné sur le formulaire de demande, et des détails doivent être donnés quant à la durée du projet et au montant demandé ou obtenu.

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et évaluatrices et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs

³ Sauf pour le dégageement des chercheuses et chercheurs de collège. Voir note plus loin.

multidisciplinaires venant des milieux scientifiques. Les membres de ces comités sont choisis d'après leur champ de compétence et leur expérience en matière de recherche subventionnée.

DATES DU CONCOURS ET PÉRIODE DE SUBVENTION

Une lettre d'intention est obligatoire pour tous les types de demandes admissibles à ce programme. Le formulaire de **LETRE D'INTENTION**, disponible dans le site Internet du Fonds, à la section *Programme des actions concertées*, sous l'appellation « Formulaire Actions concertées. Lettre d'intention », doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 16 AVRIL 2003, à 14 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaires, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu de messagerie en font foi.

Pour les devis de recherche et les demandes de bourses, les formulaires sont disponibles dans le site Internet du Fonds sous les appellations respectives de « Demande d'aide financière du Programme des actions concertées », « Bourse de doctorat en recherche » et « Bourse de recherche postdoctorale ». Ceux-ci doivent être transmis au plus tard le **MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2003, à 14 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaires, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu de messagerie en font foi.

La date prévue pour le début des projets ou des octrois de bourses est fixée au **1^{er} JANVIER 2004**.

DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Appui à des projets novateurs

L'aide financière accordée consiste en une subvention dont la valeur varie selon l'envergure du projet. Elle peut atteindre 75 000 \$ par période de 12 mois. Le projet peut s'échelonner sur une période de deux ou trois ans. Le montant maximal par subvention est de 150 000 \$.

La subvention doit être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche. Seuls les postes budgétaires suivants sont admissibles : rémunération du personnel de recherche, frais de déplacement et de séjour, matériel, fourniture de recherche et petits équipements, services informatiques et communications,

frais de diffusion des résultats de recherche et dégagements de chercheuses ou chercheurs de collège⁴. Aucune autre dépense n'est admissible. Pour plus d'information, consulter les *Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec* dans le site Internet du Fonds (www.fqrsq.gouv.qc.ca).

Appui à la relève

Bourse de doctorat en recherche

La valeur maximale d'une bourse de doctorat en recherche est de 20 000 \$ par année pour une période de trois ans. À l'intérieur de sa période d'admissibilité, soit neuf sessions, un boursier peut recevoir un maximum de 60 000 \$. Pour l'ensemble des règles régissant l'octroi de bourses doctorales, voir dans le site Internet du Fonds la rubrique *Soutien à la relève scientifique*.

Bourse de recherche postdoctorale

La valeur maximale d'une bourse pour un stage postdoctoral est de 30 000 \$ par année pour une période maximale de deux ans. La durée minimale de cette bourse est de six mois. À l'intérieur de sa période d'admissibilité, un boursier peut donc recevoir un maximum de quatre versements pour un total de 60 000 \$. Pour l'ensemble des règles régissant l'octroi de bourses de recherche postdoctorale, voir dans le site Internet du Fonds la rubrique *Soutien à la relève scientifique*.

Appui à la synthèse de connaissances

La valeur maximale d'une subvention d'appui à la synthèse de connaissances est de 25 000 \$ pour un an. La subvention doit être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la synthèse et au transfert des connaissances issues de celle-ci.

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'une ou l'autre des formes de subventions ou bourses de ce programme doivent **obligatoirement** remplir le formulaire de lettre d'intention dans le site Internet (www.fqrsq.gouv.qc.ca), à la section *Programme des actions concertées*, sous l'appellation « Formulaire Actions concertées. Lettre d'intention ». Celui-ci contient des indications sur le projet de recherche, une bibliographie, une justification de la pertinence et des retombées attendues du projet, ainsi que des propositions de modalités de suivi des travaux et de transfert des résultats de recherche.

⁴ Les chercheuses et chercheurs de collège qui présentent une proposition de recherche à titre de chercheurs principaux ou de cochercheurs peuvent soumettre une demande de dégagement équivalant à un maximum d'une demi-tâche d'enseignement. Cette dépense doit être justifiée en lien avec les activités du projet. Le montant de dégagement s'ajoute à l'enveloppe maximale prévue pour le projet.

À cette étape, seul le curriculum vitae du demandeur principal est requis. Il doit être présenté sur le formulaire de *curriculum vitae* prévu à cet effet dans le site Internet. Un comité, formé des partenaires de l'action concertée, évalue la pertinence des propositions soumises et de leurs retombées par rapport aux priorités 2003-2004.

ATTENTION

Seules les personnes ayant présenté des propositions en lien direct avec les priorités 2003-2004 et qui sont jugées pertinentes par le comité qui les examine, seront invitées à soumettre un devis complet ou une demande de bourse complète.

Les critères d'évaluation des lettres d'intention pour l'APPUI À DES PROJETS NOVATEURS sont les suivants :

- **Adéquation du projet aux priorités 2003-2004 (50 points)**

Indicateurs :

Pertinence du projet par rapport aux priorités;
Adéquation du projet par rapport aux champs et populations ciblés;
Prise en considération des réalités différenciées des hommes et des femmes, s'il y a lieu.

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées (30 points)**

Indicateurs :

Applicabilité des résultats attendus;
Impact potentiel des retombées sur l'orientation et l'application de politiques et programmes publics, et l'avancement des connaissances;
Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances;
Qualité du transfert auprès des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.

- **Lien avec des partenaires du milieu (20 points)**

Indicateur :

Implication et degré de collaboration des partenaires.

Les critères d'évaluation des lettres d'intention pour l'APPUI À LA RELÈVE sont les suivants :

- **Adéquation du projet de bourse aux priorités établies pour l'année 2003-2004 et aux champs ciblés (60 points)**

Indicateurs :

Pertinence du projet par rapport aux priorités 2003-2004;
Adéquation du projet par rapport aux champs et populations ciblés ;
Prise en considération des réalités différenciées des hommes et des femmes, s'il y a lieu.

- **Nature et portée des retombées anticipées du programme d'études (30 points)**

Indicateurs :

Applicabilité des résultats attendus;

Impact potentiel des retombées sur l'orientation et l'application des politiques et programmes publics, et l'avancement des connaissances.

- **Stratégies prévues pour le transfert des connaissances (10 points)**

Indicateur :

Qualité de la stratégie de transfert, notamment auprès des partenaires du programme.

Les critères d'évaluation des lettres d'intention pour l'APPUI À LA SYNTHÈSE DE CONNAISSANCES sont les suivants :

- **Adéquation du projet aux priorités 2003-2004 (60 points)**

Indicateurs :

Pertinence du projet par rapport aux priorités;

Adéquation du projet par rapport aux champs et populations ciblés;

Prise en considération des réalités différenciées des hommes et des femmes, s'il y a lieu.

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées (40 points)**

Indicateurs

Applicabilité des résultats attendus;

Impact potentiel des retombées sur l'orientation et l'application des politiques et programmes publics, et l'avancement des connaissances;

Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.

Le comité d'évaluation de pertinence des lettres d'intention fait ses recommandations au Fonds, qui invite les personnes dont les propositions ont été retenues à présenter un devis complet ou à faire leur demande de bourse. Les résultats de l'évaluation de la pertinence des projets sont transmis aux évaluateurs lors de l'évaluation scientifique. Les personnes ont donc intérêt à tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou à expliquer leur choix de ne pas le faire.

DEVIS DE RECHERCHE ET DEMANDES DE BOURSE : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Devis pour l'APPUI À DES PROJETS NOVATEURS

Le dossier de la demande est rempli de façon électronique dans le site Internet du Fonds, à la section *Programme des actions concertées* à l'aide du formulaire « Demande d'aide financière au programme des actions concertées ». En plus des renseignements sur les demandeurs et les prévisions budgétaires, le formulaire comprend notamment la problématique, les objectifs, la méthodologie, les étapes de réalisation et de suivi des travaux de recherche, les retombées anticipées, le rôle et les fonctions des membres de l'équipe de recherche, les dispositions concernant la diffusion et le transfert des résultats, et la bibliographie. Un nombre maximal de 10 pages est prévu pour la description du projet. Pour les autres composantes du formulaire, le nombre de pages maximal est inscrit sous chacune des rubriques.

Un comité de pairs procédera à l'évaluation scientifique des propositions et recommandera au Fonds et à ses partenaires les devis à retenir. Les conditions d'octroi de ces subventions sont les mêmes que celles indiquées dans les règles générales communes des Fonds de recherche du Québec.

Les critères de l'évaluation scientifique des **devis de recherche** proposés sont les suivants :

- **La qualité scientifique du projet (50 points)**

Indicateurs :

Pertinence du cadre théorique par rapport à l'objet et aux objectifs de la recherche et introduction de dimensions explicatives ou interprétatives inédites;

Mise en évidence, par la recension critique, du manque d'études sur la question ou des limites des connaissances sur le sujet;

Originalité de la perspective dans laquelle est présentée la problématique;

Adéquation de la méthodologie avec l'objet et les objectifs de la recherche et ses garanties de rigueur dans la collecte, le traitement et l'analyse des données;

Réalisme des étapes de réalisation par rapport aux objectifs du projet.

- **La pertinence du projet en lien avec les priorités du programme (10 points)**

Indicateurs

Adéquation entre le projet et les priorités 2003-2004 définies dans le programme;

Importance des retombées potentielles pour la société.

- **Le potentiel novateur du projet et les retombées anticipées en relation avec l'objectif du projet (20 points)**

Indicateurs :

Démonstration convaincante de retombées utiles, notamment pour le renouvellement des enseignements sur le sujet, ainsi que des publications et communications prévues à cet effet;

Démonstration de retombées pratiques utiles au renouvellement des applications dérivées des résultats et prévision d'activités de transfert à cet effet auprès des différents partenaires;

Forme et intensité de la contribution et de l'implication des partenaires.

- **La capacité scientifique des chercheurs et des membres de l'équipe (20 points)**

Indicateurs :

Démonstration, dans les *curriculum vitae* des chercheurs, d'une productivité scientifique appropriée à leur niveau d'expérience (publications, communications, subventions);

Démonstration, dans les *curriculum vitae* des chercheurs, d'une expertise particulière dans le domaine de la recherche où se situe le projet;

Démonstration, dans les *curriculum vitae* des chercheurs, d'une expérience dans la direction de mémoires et de thèses;

Association d'étudiants de 2^e et 3^e cycles aux travaux nécessaires à la réalisation du projet.

Demande de bourse pour l'APPUI À LA RELÈVE

Bourse de doctorat en recherche

Les candidates et candidats sont responsables de leur demande, qui doit inclure **toutes** les pièces requises. La liste de ces pièces et l'avis de dépôt devront être imprimés et joints à la demande. Le formulaire et la liste des pièces à fournir sont disponibles dans le site Internet du Fonds sous la rubrique « Demande de bourse doctorale au programme des actions concertées ».

Seuls le formulaire électronique prévu pour l'exercice financier 2003-2004 et les autres pièces requises sont acceptés. Aucune annexe ou autre pièce que celles exigées ne sont transmises au comité d'évaluation. Il n'y a pas de mise à jour possible du dossier après la date limite de présentation des demandes. Il est toutefois possible de mettre à jour vos coordonnées (adresse, numéro de téléphone et courriel).

Les critères de l'évaluation scientifique pour les **demandes de bourse de doctorat en recherche** :

- **L'excellence du dossier universitaire (30 points)**

Indicateurs :

Moyenne cumulative obtenue;

Progression et durée dans les études;
Octroi de bourses ou de distinctions.

- **L'aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, l'expérience pertinente en recherche (20 points)**

Indicateurs :

Justification de la demande et présentation générale du dossier;
Expérience et réalisations du candidat ainsi que ses lettres d'évaluation.

- **La qualité de l'intérêt scientifique du projet de recherche (30 points) (note de passage de 70 % pour ce critère)**

Indicateurs :

Originalité du projet, clarté des objectifs et pertinence de la méthodologie par rapport à ceux-ci;
Contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine;
Nature des retombées anticipées et transfert des connaissances.

- **La pertinence du projet doctoral par rapport aux priorités du programme (10 points)**

Indicateurs :

Adéquation entre le projet et les priorités 2003-2004 définies dans le programme;
Importance des retombées potentielles pour la société.

- **La qualité du milieu d'encadrement (10 points)**

Indicateurs :

Justification du choix du milieu d'encadrement.

Productions scientifiques et dossier d'encadrement de la directrice ou du directeur de thèse en lien avec la thématique et l'objet de recherche de la candidate ou du candidat.

Bourse de recherche postdoctorale

Les candidates et candidats sont responsables de leur demande, qui doit inclure **toutes** les pièces requises. La liste de ces pièces et l'avis de dépôt devront être imprimés et joints à la demande. Le formulaire et la liste des pièces à fournir sont disponibles dans le site Internet du Fonds, sous la rubrique « Demande de bourse de recherche postdoctorale au programme des actions concertées ».

Les critères de l'évaluation scientifique des **demandes de bourses de recherche postdoctorale** sont :

- **La qualité scientifique du projet et du milieu de recherche (50 points)**

Indicateurs :

Clarté et précision de l'approche théorique et des objectifs, pertinence de la méthodologie;
Originalité du projet et contribution de celui-ci à l'avancement des connaissances;
Qualité et pertinence du milieu de recherche par rapport au projet proposé.

- **La qualité scientifique du candidat (40 points)**

Indicateurs :

Compétence par rapport au projet proposé;
Expériences pertinentes et réalisations scientifiques.

- **La pertinence du projet doctoral par rapport aux priorités du programme (10 points)**

Indicateurs :

Adéquation entre le projet et les priorités 2003-2004 définies dans le programme;
Importance des retombées potentielles pour la société.

Devis pour l'APPUI À LA SYNTHÈSE DE CONNAISSANCES

Le formulaire pour ce type de devis est le même que pour l'appui à des projets novateurs, soit « Demande d'aide financière au programme des actions concertées ». Toutefois, dans la description du projet, à remplir dans le formulaire, le chercheur devra inscrire le cadre de référence de la synthèse liée au thème proposé, la perspective d'analyse, la méthode de collecte et de classification des documents et des données, les étapes de réalisation, le plan de diffusion et les retombées attendues. Un maximum de huit pages est consacré à cette partie du devis.

Les critères de l'évaluation scientifique des **devis pour l'appui à la synthèse de connaissances** sont les suivants :

- **La qualité scientifique (50 points)**

Indicateurs :

Stratégie d'approche de la question et rigueur de l'analyse documentaire;
Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention.

- **La qualité de l'équipe de recherche (20 points)**

Indicateurs :

Aptitude de la personne qui demande la subvention et de son équipe, à réaliser le projet;
Qualité de la production scientifique de l'équipe de recherche;

Démonstration de la compétence dans le champ particulier de l'objet d'étude.

- **Le plan de diffusion et les stratégies à mettre en oeuvre (20 points)**

Indicateurs :

Qualité du plan de diffusion;

Pertinence des retombées du projet et caractère novateur de la stratégie de diffusion;

Prise en considération des partenaires dans le plan de diffusion.

- **La pertinence du projet en lien avec les priorités du programme (10 points)**

Indicateurs :

Adéquation entre le projet et les priorités 2003-2004 définies dans le programme;

Importance des retombées potentielles pour la société.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET ANNONCE DES RÉSULTATS

L'évaluation des demandes d'aide financière est effectuée par un ou des comités d'évaluation qui, au besoin, peuvent requérir l'avis d'experts externes. Les membres du comité d'évaluation comme les experts peuvent provenir du Québec, d'autres provinces canadiennes ou de l'étranger.

Les comités d'évaluation assument la responsabilité du processus d'évaluation en tenant compte des normes de qualité en usage ainsi que des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées. Ils évaluent les demandes selon les critères d'évaluation inscrits dans le programme. Pour les projets de recherche, les prévisions budgétaires sont également évaluées. Les comités d'évaluation ont aussi la tâche de classer au mérite l'ensemble des demandes en identifiant celles qui peuvent faire l'objet d'un financement.

Les partenaires reçoivent les recommandations des comités d'évaluation. Ils sélectionnent, en tenant compte de l'ordre au mérite établi par les comités, les projets devant être soumis au conseil d'administration du Fonds. L'annonce officielle des résultats de ce concours est prévue pour décembre 2003.

COORDONNÉES DU FONDS ET INFORMATION

Adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme « Persévérance et réussite scolaires 2003-2004 »
140, Grande Allée Est, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour plus d'information, s'adresser à :

Marigée Tisseur
Gestionnaire des actions concertées
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (514) 864-1624
Télécopieur : (514) 873-9382
Courriel : marigee.tisseur@fqrsc.gouv.qc.ca